

CONSEIL MUNICIPAL du 7 SEPTEMBRE 2020

JOURNEE CITOYENNE

En raison de l'épidémie de COVID 19 le Conseil Municipal décide de reporter la journée citoyenne.

EMPLACEMENT COLLECTE SURPLUS MENAGERS - QUARTIER DE L EGLISE

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide de ne conserver qu'un seul point de collecte des ordures ménagères :

- Terrain de Pétanque.

DEPLACEMENT ARRET DE BUS - ROUTE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur Georges MESNIL accepte une cession de terrain au profit de la commune d'Arganchy, pour le déplacement de l'arrêt de bus ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide :

- De présenter une demande de subvention dans le cadre de l' Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) pour l'achat du terrain
- De présenter une demande de subvention auprès de la Région pour l'aménagement de l'arrêt de bus ;
- De demander une subvention dans le cadre des Amendes de Police.

EGLISE – Restauration retable latéral sud dédié à Sainte Radegonde

Demande de subvention Etat au titre du Patrimoine – Aide à la restauration des Monuments Historiques

Le Conseil Municipal a décidé le 11 mars 2019 par délibération n° 2019 – 04, la conservation- restauration du retable latéral Sud dédié à Sainte Radegonde, par l'Atelier Thomas BONNEAU – Pauline CARMINATI (Conservation-restauration du patrimoine), pour un montant de 6.918 TTC. (5.765€ hors taxes).

L'ensemble est très encrassé. La couche picturale s'écaille par endroits. Il y a plusieurs éclats dans la pierre. La peinture octogonale à l'arrière de la statue est assombrie du fait de l'oxydation et de l'encrassement d'un vernis. Des retouches de bronzine oxydées sont visibles sur la dorure à la mixtion. L'autel en plâtre présente de nombreuses efflorescences dues à des remontées capillaires.

La restauration du retable est urgente,

L'Atelier BONNEAU-CARMINATI propose une intervention de fixage de la couche picturale, de nettoyage, allègement du vernis, élimination de la bronzine, de bouchage des manques de matière, et de réintégration des lacunes de la couche picturale.

L'Eglise d'Arganchy n'est ni classée, ni enregistrée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une aide auprès de l'Etat au titre du Patrimoine – Aide à la restauration des Monuments Historiques.

EGLISE – Restauration retable latéral sud dédié à Sainte Radegonde

Demande de subvention Patrimoine Historique Rural

Le Conseil Municipal a décidé le 11 mars 2019 par délibération n° 2019 – 04, la conservation- restauration du retable latéral Sud dédié à Sainte Radegonde, par l'Atelier Thomas BONNEAU – Pauline CARMINATI (Conservation-restauration du patrimoine), pour un montant de 6.918 TTC. (5.765€ hors taxes).

L'ensemble est très encrassé. La couche picturale s'écaille par endroits. , Il y a plusieurs éclats dans la pierre. La peinture octogonale à l'arrière de la statue est assombrie du fait de l'oxydation et de l'encrassement d'un vernis. Des retouches de bronzine oxydées sont visibles sur la dorure à la mixtion. L'autel en plâtre présente de nombreuses efflorescences dues à des remontées capillaires.

La restauration du retable est urgente,

L'Atelier BONNEAU-CARMINATI propose une intervention de fixation de la couche picturale, de nettoyage, allègement du vernis, élimination de la bronzine, de bouchage des manques de matière, et de réintégration des lacunes de la couche picturale.

L'Eglise d'Arganchy n'est ni classée, ni enregistrée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une aide auprès du Conseil Départemental du Calvados dans le cadre de la Restauration du Patrimoine Historique rural.